

(N^o 169.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 MARS 1846.

COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT ⁽¹⁾.

ART. 52, § 1^{er}.

Amendement présenté par M. DELFOSSE.

La présentation du projet de loi spécial pour le règlement définitif du budget de l'exercice clos le 31 octobre, a lieu dans les deux premiers mois de l'année suivante.

(1) Projet de loi, n^o 148 (session de 1843-44).

Rapport, n^o 160 (session de 1844-45).

Amendements, n^o 160.
